



Les annonces du ministre des outre-mer à Mayotte, face à une crise de l'eau « inacceptable »



Pénurie d'eau : Une semaine test dans les établissements scolaires de l'île

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2722 - Édition du 4 Septembre 2023



## Crise de l'eau: le ministre des Outre-mer en visite de pré-chantier

COMMANDEZ  
EN LIGNE



LIVRAISON  
À DOMICILE



OU  
RETRAIT EN  
MAGASIN

ET PROFITEZ  
JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet  
de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**



# ENVIRONNEMENT : S.EAU.S : Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se monnaie...

Visite express, compacte et concrète pour le nouveau ministre délégué chargé des Outre-mer, Philippe Vigier qui avait pour unique thématique celle de notre crise de l'eau. Une crise sans précédent où l'urgence prime au regard des outils et moyens qui doivent être promptement engagés sachant la difficile conjoncture hydrique pour les citoyens mahorais; et d'autant plus en ce renforcement, dès ce lundi, des restrictions des usages de l'eau.

Voici près d'un mois après sa [récente et nouvelle nomination](#), que le nouveau membre du Gouvernement — qui se présente comme « le ministre des solutions » face à la crise que connaît le 101<sup>ème</sup> département français — foule pour sa toute première fois la terre mahoraise. De prime à bord, un tarmac, celui de la zone militaire de l'aéroport international Marcel Henry



*(de g. à d.) P. Vigier, ministre délégué aux Outre-mer et Ibrahim Aboubacar, directeur des Eaux de Mayotte en discrète discussion avec l'un des frères propriétaires de ce site privé de Jimaweni, en charge de coordonner toutes ces négociations*



*Pour cette future et proche installation de ce 1er osmoseur, dans le cadre d'une mesure d'urgence, il est prévu un captage à 300 mètres des côtes, pour une profondeur de 15 mètres avec un système classique anti-sable et un rejet à 600 mètres. Cette configuration et d'étude sous-marine et d'implantation a également été analysée par le Parc Naturel Marin de Mayotte.*

où, à heure matinale ce samedi, à peine descendu de son avion, [Philippe Vigier a officiellement annoncé différentes mesures](#).

## Direction la future potabilisation made in Sud

C'est donc après ce protocolaire menu déclaré, sans poutou, que le cortège s'est solennellement élané fissa fissa à destination de la West Coast, circonscription de Sada; et plus précisément en zone limitrophe de M'Tsangabeach, lieu stratégiquement visé pour la proche installation de l'une des 2 fameuses stations de dessalement (osmoseurs), annoncées bien des mois en amont, lors de la [précédente visite interministérielle](#). « Je t'ai dit que je viendrais très vite, j'ai tenu mes promesses, je suis là et j'ai déjà fait des annonces » murmure **Philippe Vigier**, lors d'une franche accolade avec le député **Mansour Kamardine**, faisant allusion à leur entrevue parisienne à peine quelques jours auparavant.

C'est par voie pédestre et quasi tout-terrain que les officiels s'engouffrent sur un petit chemin caillouteux et privé. Après un léger dénivelé non-négligeable, s'offre, face à la vue mer, un panneau de présentation : *Osmoseurs de Jimaweni*. Un début de chantier — actuellement en appel d'offre — qui se veut proche (aussi lorsque les négociations foncières avec les 9 héritiers de ce lieu auront abouties), sachant apparemment la présence enfin actée sur notre territoire de l'une de ces 2 unités\* et un calendrier d'exploitation/mise en service, visé à tout début 2024, pour une production journalière de 1 000 m<sup>3</sup>, à laquelle s'inscrira dans le temps un chantier ultérieur, pour une capacité visée à 3 000 m<sup>3</sup>/jour. Une petite enveloppe globale de 12 millions d'euros prise intégralement en charge par l'État, en plus d'un accompagnement dans l'étude initiale



des propositions d'offres. Le groupe Véolia est-il prêt et dans les starting-blocks pour la suite des événements ? Le ministre s'est engagé à appeler la direction en personne dès ce lundi. Affaire à suivre...

« Pourquoi on fait plus vite là en comparaison d'avant ? »

C'est une question rhétorique qu'a souhaité éclaircir **Ibrahim Aboubacar** auprès du ministre, sachant qu'elle se veut légitimement récurrente sur les lèvres des mahorais. Une lenteur qu'il impute aussi à la complexité des mesures réglementaires et législatives désormais allégées grâce à "l'Urgence absolue déclarée". Une précision qui n'est tombée dans l'oreille sourde de **Philippe Vigier** sautant sur l'occasion pour répliquer non sans ironique et bienveillant humour : « Merci

*Monsieur le directeur de reconnaître que l'État sait s'adapter. Vous êtes très fort, vous pourriez faire du théâtre ! »*. Et concernant cet allègement qui pourrait également remettre en cause l'hydrique potabilité de plus en plus décriée, le ministre se veut clair : « *Je serai d'une vigilance intransigeante. La qualité de l'Eau, c'est la base de la base, l'Etat est là pour accélérer les procédures, c'est le pouvoir d'appréciation du Préfet et l'ensemble des services qui coordonnent tout cela (ndlr – ARS inclus). Ils ont toute ma confiance. On veut que ça avance et c'est super que cela puisse aboutir en 2024 »*.

Une proche année charnière plutôt condensée ayant également dans le viseur, à mi-2024, la construction de la seconde usine de dessalement d'Ironie Bé qui sera (normalement) capable de produire 10 000 m<sup>3</sup>/jour. « On sait

*dans les circonstances difficiles être réactifs, à la hauteur et tous engagés. Les services comme la DEALM ont permis d'accélérer les procédures et nous devons accélérer de partout; c'est ce que l'on doit aux habitants de Mayotte et donc la résilience qu'ils nous proposent exige que nous ayons un comportement à la hauteur »*. Un comportement ayant aussi publiquement soulevé l'interrogatif des potentielles et pécuniaires pénalités si les timings chantiers initiaux annoncés ne se voulaient guère dans les clous. Un petit coup de pression indirect honorable, s'il en est, stratégiquement placé par le ministre, l'air de rien, que notre rédaction ne manque pas de relever auprès de l'intéressé : « *Ça n'est pas de la pression mais, encore une fois, nous devons cela aux habitants. Vous savez, moi en tant qu'élu local, j'ai été habitué à respecter des calendriers; nous aurons les mêmes exigences vis à vis des pres-*



(de g. à d.) T.Suquet/préfet de Mayotte, G.Cantal/préfet de l'Eau, M.Kamardine/député et P.Vignier, ministre délégué aux OT





*Détour officiel par la retenue de Combani lors de cette visite ministérielle*

tataires. Il y a des grands noms (ndlr – groupes et entreprises) et bien j’imagine qu’ils seront à la hauteur de leur renommée ».

C’est donc au pas dynamique que cette visite futurs osmoseurs s’est achevée, nous permettant tout de même, quasi au milieu de la route, de demander à **Philippe Vigier**, avant qu’il ne remonte dans son véhicule ce qu’il en est, étatiquement parlant, au regard des tarifications et des packs d’eau et des abonnements LEM\*\* (points non abordés dans les différentes mesures annoncées quelques heures en amont) : « Les prix de vente de l’eau ont été gelés en juillet dernier par arrêté et nous contrôlons cela. Concernant les abonnements et autres, je ne peux pas entrer dans les négociations du Syndicat, chacun son rôle, chacun sa place. L’État investit très largement. La mise en place de ces osmoseurs va inévitablement créer un surcoût en termes de fonctionnement; nous allons justement regarder comment, sur une durée courte, nous pouvons

venir leur donner un coup de main (ndlr – Gouvernement envers LEM). C’est un engagement pris par le préfet et moi-même. Je le confirme et j’ai donné l’instruction à tous les services pour que l’on puisse aller le plus vite possible. Il faut comprendre une chose, plus on va vite et moins on aura les difficultés que vous soulevez dans votre question. Et tous les moyens de l’Etat seront mobilisés, soyez-en assurés ».

#### MLG

*\*Pour rappel, ces appareils de potabilisation et dessalement de l’eau (aussi appelés osmoseurs) se devaient initialement d’être déjà en route pour notre territoire depuis des mois, selon les discours officiels. D’une production initiale de 600 m<sup>3</sup>/jour x2, il est donc dans l’immédiat question que d’un seul osmoseur mais d’une plus grande capacité se tablant à 1 000 m<sup>3</sup>/jour qui se voudra normalement complété, un peu plus tardivement, d’un second osmoseur de 3 000m<sup>3</sup>/jour. Une solution, avant tout d’urgence*

et transitoire en attendant le début du chantier et la mise en service de l’usine de dessalement d’Ironie Bé prévue entre fin 2024 et début 2025 si tout va bien...

*\*\*Les Eaux de Mayotte, ex Mahoraise des eaux*

#### Le Journal de Mayotte <https://lejournaldemayotte.yt>

-  
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-  
CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

-  
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-  
Contact commercial :  
+33.7.85.05.96.59  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# SOCIÉTÉ : Les annonces du ministre des outre-mer à Mayotte, face à une crise de l'eau « inacceptable »

C'est au détour d'une visite prévue de longue date à La Réunion que le Ministre des outre-mer a posé le pied ce samedi matin à Mayotte. Il a annoncé des mesures qui ont été prises pour certaines au milieu de la nuit dernière et par le président de la République, a déclaré Philippe Vigier.

« Cette crise n'est pas nouvelle, mais elle est inacceptable ! », lançait le ministre délégué aux outre-mer ce samedi matin depuis l'aéroport. Martial Henry de Mayotte.

Il a aussitôt annoncé les principales mesures mises en place par l'Etat. « Nous délivrerons deux litres d'eau par jour par personne aux personnes vulnérables, notamment les femmes enceintes et les enfants en bas âge, dès le 25 septembre ». Une mesure évaluée à 5 millions d'euros, 30.000 personnes ont déjà été identifiées pour ces distributions de bouteilles.

Les [15 citernes de 26m3 annoncées par le préfet de l'Eau](#) sont confirmées pour d'ici 2 jours, et seront réapprovisionnées par une station de traitement de 2 millions d'euros « qui délivrera une eau de qualité, d'un volume de 150m3 par jour », rajoutant « je veux zéro risque sanitaire ». 200 rampes dont la localisation a été décidée avec consultation des élus, seront mises en place, mais ne seront pas ouvertes en permanence, mais sur certaines plages horaires. Le préfet de l'Eau Gilles Cantal en donnera les modalités. Comme déjà évoqué, la sécurisation du chemin de l'eau potable pour les écoles et les établissements hospitaliers, est en cours, ainsi que leur approvisionnement en cuve pour les sanitaires.

A moyen terme, des travaux importants sont prévues, « un plan Marshall pour MAYOTTE », 30 millions d'euros « dont les financements ont été mobilisés », seront débloqués sur différents axes, dont les interconnexions, et la lutte



*Le bâtiment du syndicat Les Eaux de Mayotte à Kawéni*

contre les fuites. Sera également poursuivi le contrat signé par le syndicat, les Eaux de Mayotte en 2022 d'un montant de 350 millions d'euros, « nous allons l'accélérer. »

Un suivi de ses mesures « en suivant la méthode du CIOM », sera mis en place au moyen « de tableaux ».

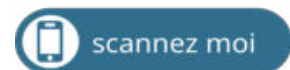
Un osmoseur annoncé auparavant à 8,5 millions d'euros doit être implanté à Jimaweni pour transformer l'eau de mer en eau potable, « mais le montant final doit correspondre à ce qui a été annoncé par le prestataire, ça n'a pas été tout à fait le cas... » La prise en charge de ses coûts de fonctionnement est encore à définir.

« A la demande du directeur de l'ARS Mayotte, les analyses de l'eau seront publiées dans toutes les mairies, en toute transparence, il n'y a pas actuellement pas d'épidémie. »

Enfin des mesures économiques de soutien seront prises en faveur des entreprises.

Un des conseillers du ministre Darmanin accompagne Philippe Vigier dans son déplacement. « Je reviendrai relever les copies pour voir si tout est réalisé ! », a assuré le ministre qui se rendait ensuite sur les sites d'emplacement de l'osmoseur, dans le sud-ouest de l'île.

A.P-L.



Suivez le JDM sur internet



# SOCIÉTÉ : Pénurie d'eau : Une semaine test dans les établissements scolaires de l'île

La visite éclair du ministre délégué chargé des Outre-mer, Philippe Vigier, à Mayotte ce week-end a permis de mettre en place des solutions d'urgence concernant l'approvisionnement en eau potable du territoire. Après être allé à la retenue collinaire de Combanî où le ministre a pu constater l'étendu du très faible niveau d'eau, il a été voir une installation de cuves sanitaires dans une école primaire.

C'est accompagné du recteur, Jacques Mikulovic, et du préfet de Mayotte, Thierry Suquet, que Philippe Vigier s'est rendu à l'école élémentaire Lihadji de Combanî où il a pu constater la mise en place de cuves pour assurer les besoins en eau des sanitaires pour près de 650 élèves et professeurs. A cette occasion, le recteur a expliqué au ministre le système de rotation mis en place dans les écoles à Mayotte. « Dans cette école il y a des cours le matin pour près de 300 élèves de 7h à 12h et 300 autres viennent l'après-midi de 12h à 17h. Il y a ainsi deux

équipes pédagogiques pour assurer les enseignements ».

Jacques Mikulovic en a profité également pour exposer la situation de l'école sur notre territoire. « A Mayotte les élèves sont volontaires, les enseignants sont motivés et les parents ont envie que les choses avancent, il y a un certain dynamisme. Toutefois en dépit de ces bonnes volontés, nous manquons de moyens et d'infrastructures. De plus la violence est présente, notamment au collège et au lycée, et certains élèves sont angoissés car ils ont peur de se faire agresser. L'école apparaît ainsi comme un lieu de protection », a-t-il rappelé. L'état des lieux étant fait, le recteur et le ministre sont allés s'assurer du bon fonctionnement des cuves mises en place dans cet établissement.

« Préserver la continuité éducative »

Selon le recteur, la crise de l'eau ne devrait pas toucher les collèges et les lycées ainsi qu'une bonne partie

des écoles car la plupart se trouvent sur « le chemin de l'eau ». Cependant sur les 188 écoles élémentaires que compte l'île, près de 85 ne sont pas sur ce chemin et sont donc sujettes à des coupures plusieurs fois par semaine. Sur ce nombre, à l'heure actuelle, seules 45 sont équipées de cuves... « Pour préserver la continuité éducative nous avons mis en place des cuves dans les écoles qui ne sont pas reliées au chemin de l'eau. Elles servent pour les sanitaires et l'eau n'est donc pas potable », a indiqué Jacques Mikulovic.

Pour pallier à ça, le rectorat a organisé la distribution de gourdes pour chaque élève. Néanmoins se pose la question du lavage des mains et de savoir si la réserve d'eau contenue dans les cuves permettra de tenir 48 heures. Aussi, le ministre n'exclut pas de mettre à disposition du gel hydro-alcoolique dans les écoles. « Nous allons y réfléchir, je vais voir ça avec le directeur général de l'ARS », a-t-il indiqué. Car en effet, même si les écoles disposent de plusieurs cuves de mille litres, cela va-t-il suffire à fournir en eau sanitaire tous les élèves pendant 48 heures ? « Nous allons expérimenter ce dispositif la semaine prochaine à compter de lundi. Cela va être un véritable test pour nous, explique la directrice de l'école, Violaine Larregain. Nous disposons de 8 cuves de mille litres chacune et elles sont équipées de surpresseurs permettant un remplissage automatique en eau lorsqu'il n'y a pas de coupure. Avec 8000 litres nous pouvons tenir 24 heures, c'est sûr, mais 48 heures je ne sais pas... », s'interroge la directrice. Les robinets seront ouverts quand les élèves arriveront dans l'établissement le matin et en début d'après-midi ainsi que pour la récréation. La directrice n'a pas manqué de faire remarquer au ministre et au recteur que « cinq robinets pour 300 élèves c'est trop peu ! ».



Les nouvelles cuves récemment installées

Aussi, même si le rectorat a distribué des gourdes pour les élèves, si ces derniers n'ont pas d'eau chez eux cela ne sert pas à grand-chose, comme un coup d'épée dans l'eau... Pour pallier cela, le ministre en charge des Outre-mer a assuré que près de 70.000 litres d'eau seront distribués chaque jour aux personnes vulnérables, à savoir les personnes âgées et les enfants entre autres. « C'est un effort financier important. Le gouvernement soutient et s'engage en faveur des plus fragiles. L'enjeu est que les enfants puissent aller à l'école. Les établissements scolaires doivent être la dernière chose que l'on doit fermer. On doit trouver des solutions, je suis le ministre des solutions pas celui des problèmes ! On va accélérer les mesures... C'est ainsi près de 40 millions d'euros qui ont été débloqués en peu de temps. Jamais un tel plan n'a été lancé, c'est une décision qui vient du plus haut niveau », a-t-il assuré.

Jacques Mikulovic est de ce fait plutôt confiant concernant les mesures prises par Philippe Vigier : « On sent un ministre concerné par les problèmes de Mayotte, il est conscient des difficultés du territoire. Il a la volonté



*P. Vigier observe l'installation des cuves, notamment dans les écoles primaires qui ne se trouvent pas sur « le chemin de l'eau ».*



*Violaine Larregain a expliqué au ministre chargé des Outre-mer comment fonctionnait l'installation de robinets alimentés par des cuves pour le lavage des mains.*

de maintenir les écoles ouvertes. On sait que ça va être dur, il ne faut pas se leurrer. Aussi, nous devons affronter cette situation le mieux possible. Dès lundi ce sera une semaine test dans de nombreux établissements et ce à plusieurs niveaux : Nous allons voir si le chemin de l'eau va bien fonctionner, si les capacités des cuves vont permettre un approvisionnement suffisant pour les sanitaires et enfin si toutes les mesures prises vont permettre la continuité pédagogique ».

B.J





# ENVIRONNEMENT : Lancement officiel de la 6ème campagne départementale de forages

En gestation depuis un certain nombre d'années, la 6ème campagne de forages à travers toute l'île, menée notamment par l'entreprise Sade, débute enfin ce lundi 4 septembre, commençant par le site de Coconi. Un début prometteur tant attendu que le nouveau ministre délégué aux Outre-mer se devait de venir découvrir, dans le cadre de sa visite Crise de l'Eau à Mayotte.

Nous y voilà, près de dix ans après la précédente campagne (2012-2013) qui avait ciblé 8 forages, dont 6 furent exploitables, cette sixième campagne s'amorce dans le dur et dans le vrai, des suites d'un marché décroché et validé fin 2020. « Nous étions acteurs de la 5ème campagne mais comme la suivante semblait ne pas s'enclencher aussi rapidement que tout le monde le pensait, nous avons fait le choix de replier notre matériel et de repartir en métropole tout en guettant bien entendu ce potentiel et futur appel d'offre qui est tombé en plein milieu de la période Covid » se souvient **Étienne Gatelier**, directeur de l'activité forage au sein de **Sade**, entreprise qui avait justement réalisé la 5ème campagne.

## Des chantiers imbriqués dans un grand tout

Entre fin 2020 et cette rentrée 2023, on peut se dire, déjà 3 ans de perdus ! Mais dans les faits concrets et techniques, il n'est guère cette approche. En effet, pour qu'un chantier puisse débuter, il faut, d'une part, au minimum 6 mois de préparation et d'installation de matériels pour l'entreprise en question, auxquels se greffent d'autres facteurs et intervenants notamment les pré-études de connaissances obligatoires relatives à l'intensif et pertinent travail du Bureau de recherches géologiques et minières (**BRGM**) de Mayotte, acteur et partenaire des services de l'État : « Pour implanter les forages, comme il a été cas antérieurement, il est évident que c'est le Brgm qui



*C'est ce lundi 4 septembre que débute cette 6ème campagne de forages fort prometteuse mais surtout, fort attendue. Ici, le ministre Philippe Vigier devant le panneau explicatif de ce chantier global à venir*

a la connaissance du territoire. On utilise différentes méthodes par géophysique, hydrologie, ainsi que des process géophysiques permettant une cartographie du sous-sol » nous indique **Anaïs L'Hotelier**, hydrologue au sein de ladite institution. Un certain nombre de méthodes qui permet de pressentir la présence de l'eau avec positifs indicateurs en des sites stratégiques. Des sites proposés au client — dans ce cas de figure les Eaux de Mayotte — dont le contrat initial, passé en 2017, visait une tranche ferme de 5 forages et une autre conditionnelle de 5 forages également. « Une fois notre travail scientifique établi, nous assurons également l'étude précise des besoins pour le forage en lui même. Pour cette campagne, il était notamment question

de diamètres plutôt conséquents que les entreprises implantées localement ne pouvaient pas assurer. Il a donc fallu englober tout cela en plus des autres pré-études obligatoires et parallèles qu'on oublie souvent mais qui sont assez lourdes comme l'approche environnementale, les espèces protégées et autres entreprises relatives à l'accès des sites en eux mêmes ». Des entreprises d'élagage mais également d'élaboration et construction de pistes d'accès à ces différents sites, aussi au prorata des besoins exprimés par l'entreprise de forage en lien avec le type de matériel qui doit être acheminé etc. C'est au final un effet domino relativement bien rythmé qui s'est échelonné ces 5 dernières années et encore plus, durant ces 3 dernières,



épisode covidé compris !

### Déroulé type de cette campagne

Au regard des besoins actuels, cette campagne visera donc **10 sites** dont les 2 premiers s'établissent sur Coconi puis Combani. Deux sites qui bénéficient déjà d'une piste d'accès, ce qui n'est pas négligeable en termes anticipatoire et organisationnel, sachant que les travaux pour le tracé de Dembeni, troisième site concerné, commenceront également cette semaine. Comment se déroule cette phase exploration et forage justement ? Il est d'abord question d'un forage de reconnaissance en petit diamètre, à une profondeur moyenne de 120 à 150 mètres. Des suites de cette reconnaissance, il est mis en place un premier système d'échantillonnage au moyen d'un pompage de 4 heures en moyenne afin d'avoir d'une part, une idée du débit et, d'autre part de pouvoir faire une analyse succincte et rapide de cette eau, par l'entreprise Eau environnement conseil océan Indien (EEC OI), pour définir le potentiel de ce site et poursuivre ou non le forage, cette fois-ci, à gros diamètre. « La première phase de

reconnaissance s'étale en moyenne sur 2 semaines. Si les résultats tests ne sont pas concluants, on ne perd pas de temps et on passe sur le site suivant. Dame Nature n'est pas une science exacte mais les pré-études du Brgm sont généralement efficaces et dans le cas d'une poursuite d'exploitation, nous sommes alors sur un chantier de 2 mois, analyses de la qualité et études pérennes d'exploitation plus poussées incluses » précise **Étienne Gatelier**.

Pour cette campagne de 20 mois, « financée à 100% par l'État » comme tient à le rappeler, **Philippe Vigier**, il est estimé un **taux de réussite de 7 sites sur 10**, soit une mise en production de 75% pour une exploitation journalière de 500 m<sup>3</sup> par forage. « C'est un vrai plan Marshall que nous sommes en train de faire » déclare le ministre aux Outre-mer, avant de poursuivre : « Nous apportons une vraie somme de solutions (ndlr – osmoseurs, usine de dessalement...) avec pour objectif, à la fin 2024, d'apporter des sécurités tout au long de l'année. Merci encore aux mahoraises et mahorais qui ont accepté d'avoir moins d'eau. Merci à tous les services autour du préfet qui font un travail formidable, je suis venu

leur dire confiance et transparence; on dit les choses, on les dit clairement, l'État est là et sera là demain » déclare dans le blanc des yeux de la caméra de nos confrères de Mayotte 1ère, le successeur de Jean-François Carenco.

### Forages d'urgence

En parallèle de cette campagne classique et programmée sur le plan 2019-2022, qui se poursuit dont sur 2023-2026, pour un montant global de près de 5 millions d'euros, il s'est mis en place des campagnes de forages d'urgence sur 3 sites, également identifiés par le BRGM, avec des foreuses fournies localement, descendant à plus ou moins 80 mètres. Des sites qui laissent présager pour Miréréni une production journalière de 600 M3 d'eau, Bandrélé, 400 à 500 m3 et un autre non loin de Coconi en cours d'étude, plutôt prometteur aux dires du directeur des Eaux de Mayotte, **Ibrahim Aboubacar** sur lequel « si l'eau est légère, peut être exploitée d'ici février 2024 prochain ». Une eau chargée de minéraux effectivement potabilisée de manière plus ou moins intensive, 2 mois au mieux par procédé de filtration chimique classique.

Les potentiels problèmes récurrents se voulant de l'ordre ferreux/manganèse où cela prend plus de temps, de l'ordre de 6 mois comme il fut cas sur le forage de Miréréni où il a été question de fabriquer l'équipement de traitement adéquat car non disponible sur notre île.

Des perspectives concrètes, aspirées et tant espérées à horizon 2024 qui ont donc été perçues de manières directes par le nouveau délégué gouvernemental aux Outre-mer, par le biais duquel il est félicité la réactivité aussi pécuniaire de l'État, comme nous l'ont souligné globalement les élus et hauts dignitaires présents lors de cette visite ministérielle mais qui, toutefois « auraient pu être anticipées bien en amont si l'État n'avait pas voulu faire de la politique à la place des politiques, en conditionnant trop certains investissements. Les moyens d'urgence sont octroyés pour traverser



*Anaïs L'Hotelier du BRGM (T-shirt noir en partant de la d.) : « Grâce à notre connaissance du domaine souterrain, nous nous occupons donc d'implanter le chantier de forage dans son ensemble et assurons également un suivi scientifique et technique tout le long »*

cette crise, dorénavant, j'espère que les choses iront beaucoup plus vite et qu'il ne sera plus jamais à déplorer une telle situation inacceptable car, malgré toute les solutions en perspective, rappelons que, au meilleur des cas, l'Eau ne sera pas là avant novembre prochain... » nous expose le député Les Républicains, **Mansour Kamardine**.

C'est en milieu d'après-midi que le convoi de Philippe Vigier s'est de nouveau envolé, direction la Réunion, par aéronef militaire, avant retour sur l'Hexagone, laissant les concitoyens mahorais, bien complaisants, à leur danse de la pluie et divines prières à l'aube de cette intensification des coupures de 2 jours sur 3... Chat échaudé craint l'eau froide, une fois de plus, attendons de boire/voir !

MLG

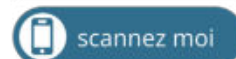


*(de g. à d.) Ibrahim Aboubacar et Philippe Vigier. Des visages plutôt parlants face à ce triste spectacle qu'est le niveau extraordinairement bas de la retenue collinaire de Combanî, ce samedi 2 septembre 2023 (@MLG)*



*Le matériel pour forage gros diamètre est plutôt conséquent. L'entreprise Sade intervient aussi en Hexagone ou dans les autres DOM. À la Réunion par exemple, où les études souterraines sont menées depuis les années 60, le système hydrologique n'est pas le même. Là où Mayotte vise les 500M3/jour par forage, il est question de cette même production sur certains sites de nos voisins mais en une heure... Ça laisse rêveur !*

**Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.**





# JUSTICE : Dix-huit mois de prison pour l'un des deux agresseurs de la station-service de Passamainty

Le 29 juillet dernier, plusieurs individus avaient attaqué des automobilistes à la station-service TotalEnergies de Passamainty. Deux d'entre eux ont été interpellés et présentés devant le tribunal en comparution immédiate. Le doute avait subsisté concernant l'un des deux prévenus sur sa majorité ou non, entraînant un renvoi à deux reprises pour effectuer des tests osseux.

C'est une chose maintenant claire et précise, après un dernier test osseux l'un des accusés a été considéré comme mineur. Il sera donc jugé ultérieurement par un autre tribunal. Quant à son comparse, lui majeur, il a dû rendre des comptes devant la justice pour avoir [terrorisé plusieurs personnes et tué un chien à coups de machette](#). Pas de chance pour lui puisqu'un drone de la police a pu filmer les événements qui se sont déroulés ce jour-là. Les enquêteurs ont donc pu identifier plusieurs individus même si la plupart d'entre eux étaient cagoulés.

« Pourquoi terroriser ? Pourquoi



*Le tribunal judiciaire de Mamoudzou*

tuer un chien ? Pourquoi caillasser la police ? Interroge la présidente du tribunal, Aline Charron. – Juste comme ça, répond l'accusé. – Vous vous êtes amusé ce jour-là ? Demande le procureur. Car sur les vidéos vous avez l'air de vous amuser. Qu'est-ce qu'il va falloir faire pour éviter ce genre d'agression. Quand on regarde les vidéos on se dit que personne n'a envie d'être là, les cailloux sont

énormes ! On constate une frénésie délinquante où vous auriez pu tuer tout ce qui passait par là. La preuve en est avec ce pauvre chien qui a fugué de chez son propriétaire, qui passait par là, et sur lequel vous portez des coups sans aucune pitié ». Il demandera deux de prison.

Maître Andjilani, avocat du prévenu, a mis en lumière une forme de misérabilisme touchant son client. « Ce sont des jeunes qui ne mangent pas toujours à leur faim, ils ont parfois besoin de se défouler. Heureusement il n'y a pas eu de blessés graves. Il faut prendre en compte la bêtise de ces enfants car beaucoup ont des soucis dans leur vie. Ce n'est pas un mauvais garçon. Je vous demande de le remettre en liberté », a-t-il plaidé.

Le tribunal n'a pas suivi la plaidoirie de l'avocat de la défense puisque le prévenu a été condamné à 24 mois de prison dont 6 mois avec sursis et l'obligation d'indemniser les victimes aux titres des préjudices matériels, physiques et moraux.

**B.J.**



*Le prévenu a comparu seul à la barre.*

# JUSTICE : Tribunal : arrivée d'une nouvelle brigade de 6 magistrats pour 6 mois

C'était une promesse du ministre de la Justice, et les juridictions bénéficiaires de Cayenne et de Mamoudzou ne peuvent que se réjouir qu'il n'y ait pas eu qu'un « one shot », comme c'est trop souvent le cas. « C'est un vrai soulagement, nous devenons addict ! », commentait la présidente du tribunal face à cette Task force supplémentaire.

Sagement alignés en brigade qu'ils forment, les six magistrats de renfort écoutent leur chef de juridiction égrainer leur méritant parcours. C'est pour les deux parquetiers Paul-François Thibault et Louisa Ait-Hamou, le procureur Yann Le Bris qui informe que le premier sera positionné sur les atteintes aux biens, aux personnes, et à l'urbanisme, ainsi qu'aux débats du Juge des Libertés et de la Détention, « et vous n'allez pas manquer

d'activité avec les 250 prévenus de Majikavo ! », et pour la seconde, un statut de procureur adjoint. Un accueil qui se voulait rassurant de la part de celui qui entame sa 4<sup>ème</sup> année en poste à Mayotte : « Le parquet n'est pas une grotte sombre et profonde où le parquetier se retrouve seul avec sa procédure, mais une interaction permanente entre nous. »

Une deuxième brigade depuis l'annonce du Garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti en septembre 2022 de l'arrivée de renforts de 6 mois à Cayenne et à Mamoudzou. « Un soulagement d'autant que nous aurons cette fois une brigade de greffier qui arrivent simultanément, et non en décalé comme ce fut le cas l'année dernière », se félicitait la présidente du Tribunal judiciaire Catherine Vannier, « nous sommes devenus addict de cette solution ! ». Surtout qu'une magistrate

de la précédente « brigade » a choisi de rester en poste à Mayotte.

« Une crise n'en chasse pas une autre à Mayotte »

Quatre magistrats, même cinq puisque l'un d'entre eux est arrivé en juin, vont donc venir occuper les fauteuils... du siège, et la présidente les remerciait un à un à son tour et comme c'est l'usage lors d'une audience solennelle de rentrée, devant un parterre d'invités. Deux resteront le temps d'une brigade, soit 6 mois : Ségolène Pasquier, qui anime le réseau des magistrats de liaison en poste à l'étranger, et Alexandra Nicolay. Et donc trois ont choisi de rester en poste, dont une ne découvre pas Mayotte, puisque Virginie Benech, a exercé plusieurs années au tribunal comme Juge aux affaires familiales, elle prend la vice-présidente du TJ. A ses côtés, Clément



Six nouveaux magistrats, dont une partie reste en poste à Mayotte



le Bideau, et Vovogna Ramiandrasoa, cette dernière ayant intégré l'ENM en 2021 après avoir exercé comme avocate.

La crise de l'eau s'invitait au programme de la matinée, « elle n'en chasse pas une autre à Mayotte où vous aurez aussi des tremblements de terre, je suis d'ailleurs toujours surpris de la résilience de la population, commentait le procureur, et vous allez le voir, l'accès à l'eau va avoir une incidence sur notre temps de travail, par impact de notre vie personnelle. »

Une 2<sup>ème</sup> brigade qui n'exonère pas de pousser la réflexion, estime Catherine Vannier, « comment rendre notre juridiction plus attractive ? »

Anne Perzo-Lafond



*A droite sur la photo, Virginie Benech, une « revenante », aux côtés d'Alexandra Nicolay et de Catherine Vannier*

## SPORT : Jeux des Iles de l'océan Indien : performance au 4x100m

Plein de bonnes surprises lors de cette 11<sup>ème</sup> édition des Jeux des Iles de l'océan Indien. De nouvelles médailles sont tombées dans plusieurs spécialités.

Les handballeuses mahoraises dominent les Comores (35-32) et repartent des JIOI 2023 avec la médaille de bronze, même couleur pour le basket dames et le rugby dames. Du côté des hommes, le hand-ball sauve la situation des sports collectifs avec une équipe de Mayotte qui arrache une médaille d'argent.

Et l'athlétisme s'est encore illustré avec en finale du 4x100 mètres les 4 sprinteurs Djassim, Kamel, Soyifidine et Raphaël. Avec un chrono de 40'05, « la deuxième performance française de l'année », souligne Sébastien Synave, président du Comité départemental d'athlétisme, ils décrochent une médaille d'argent.

Saluons aussi les deux médailles de bronze au karate, et l'argent et le bronze en kick-boxing.



*Les sprinter mahorais du relais 4x100m ont enregistré le 2 temps français de cette année*

# ÉCONOMIE : Crise de l'eau - Report du Forum économique des îles de l'océan Indien

Le contexte se complique pour le quotidien des mahorais touchés par la plus grave crise de pénurie d'eau qu'aït connu le territoire. Induisant de nombreuses perturbations.

Un peu comme pour la crise sanitaire du Covid, les entreprises mahoraises seront aidées, indiquait le ministre délégué aux Outre-mer. Le conseil départemental qui devait organiser en novembre prochain le Forum économique des îles de l'océan Indien en collaboration avec son agence l'ADIM et CAP Business océan Indien, le reporte en avril 2024. « Cette décision, prise en concertation avec l'ensemble de nos partenaires, vise à accueillir cet événement économique majeur dans les meilleures conditions. »



*La 13<sup>e</sup> édition avait eu lieu à Maurice en 2022*

Le Forum des Îles de l'Océan Indien est un événement économique porté par CAP Business Océan indien, organisé chaque année dans un territoire de l'Océan Indien. Cette 14<sup>ème</sup> édition

sera organisée à la Technopole de Mayotte et permettra de mettre en avant la coopération régionale ainsi que les opportunités régionales pour le secteur privé

**9<sup>ème</sup> SALON du TOURISME et des LOISIRS de MAYOTTE**

**Re-Découvrons nos territoires mahorais !**

**8-9-10 septembre 2023**

**Place de la République Mamoudzou**

**ANIMATIONS - DÉGUSTATIONS - INITIATIONS**

**BILLETS D'AVION À GAGNER**

DEPARTEMENT MAYOTTE  
AGENCE TOURISME & ATTRACTION



# ÉDUCATION : Candidats à l'alternance ou futurs mentors, l'ANAF Mayotte fait sa rentrée



Remise des prix pour El-Raouf Moinahindrou en présence du cabinet du ministère, de l'ANAF

L'Association des Apprentis de France (ANAF) fait sa rentrée à Mayotte et ouvre le programme de mentorat de l'apprentissage.

Le mentorat est un [programme développé par l'Association des Apprentis de France](#). L'objectif est de mettre en relation des jeunes qui souhaitent faire de l'apprentissage ou des apprentis en difficulté, avec des mentors engagés, qui pourront les soutenir, les aider à s'insérer et à réussir ! Les futurs ou actuels apprentis peuvent s'y inscrire et bénéficier gratuitement d'un accompagnement des mentors bénévoles. Ils pourront donc se faire accompagner pour trouver une structure d'accueil, pour avoir des conseils dans le cadre de leur alternance ou pour la suite de leur parcours.

« À ce titre, [nous recherchons toujours des mentors bénévoles](#), n'hé-

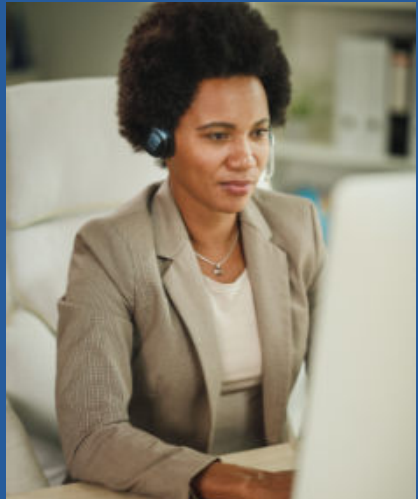
[sitez pas à diffuser l'information.](#) »

Des permanences sont organisées [dans le local de l'ANAF](#) à Combani et chez ses partenaires. « Toute personne souhaitant se renseigner sur l'alternance peut venir nous rencontrer lors des permanences ! »

Enfin, un retour vidéo de [la cérémonie de remise des prix](#) du concours [Filme Ton Job](#) 2023 où un apprenti Mahorais avait obtenu le grand prix du jury. L'ouverture du concours pour cette nouvelle année sera en Novembre 2023.

On se souvient du concours national « Filme ton job » organisé par l'ANAF et dont le Prix du jury a été [remporté par El-Raouf Moinahindrou](#).

## ANNONCES LEGALES



DEMANDE DE PUBLICATION

# ÉCONOMIE : Publication des plannings de coupures d'eau à partir du 4 septembre 2023



*Le préfet Thierry Suquet annonçait le 24 août un durcissement des coupures, entouré des autres signataires du communiqué*

**La préfecture informe du planning du durcissement annoncé des coupures en raison de l'insuffisance de la ressource dans un communiqué commun avec le syndicat Les Eaux de Mayotte, la SMAE, l'ARS et Météo France.**

« Au rythme des prélèvements actuels et sans nouvelles restrictions, la vidange complète des retenues interviendra fin septembre, mettent en garde les institutionnels, malgré l'ajustement des coupures le 17 juillet, les prélèvements dans les retenues collinaires dépassent les objectifs fixés pour compenser la baisse brutale du débit des cours d'eau. Le département ne produira alors que 20 000 m<sup>3</sup>/jour d'eau, soit moins de la moitié des besoins en eau. »

Les spécificités du réseau pourraient rendre la distribution d'eau au

robinet imprévisible dans certains secteurs. Les travaux d'urgence mis en œuvre par le syndicat des eaux de Mayotte avec le soutien de l'État doivent améliorer la production et la distribution en eau dans les prochains mois, indiquent-ils. « L'effet de ces mesures sera progressif et les premiers résultats doivent intervenir début novembre. Les retenues doivent donc être préservées jusqu'à cette date. Un durcissement des tours d'eau s'impose en urgence ».

La nouvelle organisation doit réduire les prélèvements en retenues « et garantir 60 h de disponibilité d'eau par semaine et par habitant dans les prochaines semaines ».

Le schéma de tours d'eau sera modifié comme suit à compter du 4 septembre :

- dans l'ensemble du département, l'eau sera coupée durant 48 h toutes les 24 h (2 jours/3). L'eau sera coupée à 16 h puis remise à la même heure 48 h plus tard ;
- dans les secteurs de forte activité situés dans les communes de Mamoudzou et de Koungou ainsi qu'en Petite Terre, l'eau sera coupée 5 fois par semaine de 16 h à 8 h avec une coupure supplémentaire de 36 h une fois par semaine. Le programme des nouveaux tours d'eau sera communiqué dans les prochains jours.

Les communes sont réparties en 5 secteurs, avec un calendrier propre à chacun. Voir le tableau ci-contre. D'une semaine à l'autre, les horaires changent.

Consulter également le [Calendrier des coupures sur les deux semaines](#)



<p><b>SECTEUR 01</b></p> <p>VILLAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Doujani</li> <li>Trévani</li> <li>Majicavo-Lamir</li> <li>Hauts Vallons</li> <li>Bouyouni</li> <li>Bandraboua</li> <li>Handrema</li> <li>Hamjago</li> <li>Acoua (sauf Marvatou)</li> <li>Combani</li> <li>Sohoa</li> <li>Barakani</li> <li>Hapandzo</li> <li>Coconi</li> <li>Dembeni</li> <li>Iloni</li> <li>Sakouli</li> <li>Nyambadao</li> <li>Mtsamoudou</li> <li>Poroani</li> <li>Mramadoudou</li> <li>Bambo-Ouest</li> <li>Hagnoundrou</li> <li>Kani-Kéli</li> <li>Ngouja</li> <li>Choungui</li> </ul>	<p><b>SECTEUR 02</b></p> <p>VILLAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cavani-Mamoudzou</li> <li>Passamainty</li> <li>Ngambo Titi</li> <li>Passamanty Kavani-Bé</li> <li>Tsoundzou I</li> <li>Longoni</li> <li>Mtsamboro</li> <li>Mtsahara</li> <li>Chembenyoumba</li> <li>Miréréni (Tsingoni)</li> <li>Mroalé</li> <li>Chiconi</li> <li>Ouangani</li> <li>Tsararano</li> <li>Ironi-Bé</li> <li>Bandrélé</li> <li>Musicale Plage</li> <li>Dapani</li> <li>Chirongui</li> <li>Miréréni (Chirongui)</li> <li>Mzouazia</li> <li>Moinatrindri Bas</li> <li>Mbouini</li> <li>Kani-Bé</li> </ul>	<p><b>SECTEUR 03</b></p> <p>VILLAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cavani - Convalescence</li> <li>Mtsapéré</li> <li>Tsoundzou II</li> <li>Vahibé</li> <li>Majicavo-Koropa</li> <li>Kangani</li> <li>Dzoumogné</li> <li>Mtsangamboua</li> <li>Acoua Marvatou</li> <li>Mtsangamouji</li> <li>Mliha</li> <li>Tsingoni</li> <li>Kahani</li> <li>Sada</li> <li>Mangajou</li> <li>Ongoujou</li> <li>Hajangoua</li> <li>Hamouro</li> <li>Bambo-Est</li> <li>Mgnambani</li> <li>Malamani</li> <li>Tsimkoura</li> <li>Moinatrindri Haut</li> <li>Bouéni</li> <li>Mbouenatsa</li> <li>Passi-Kéli</li> <li>Mronabéja</li> </ul>	<p><b>SECTEUR NOCTURNE &amp; SAMEDI</b></p> <p>VILLAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Koungou village*</li> <li>Dzaoudzi</li> <li>Labattoir</li> </ul> <p>* Jusqu'au 17 septembre 2023</p>	<p><b>SECTEUR NOCTURNE &amp; DIMANCHE</b></p> <p>VILLAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mamoudzou Centre*</li> <li>Kawéni Village*</li> <li>Z.I. Kawéni</li> <li>Passamainty</li> <li>Manguiers*</li> <li>Pamandzi</li> </ul> <p>* Jusqu'au 17 septembre 2023</p>
---	---	--	---	--

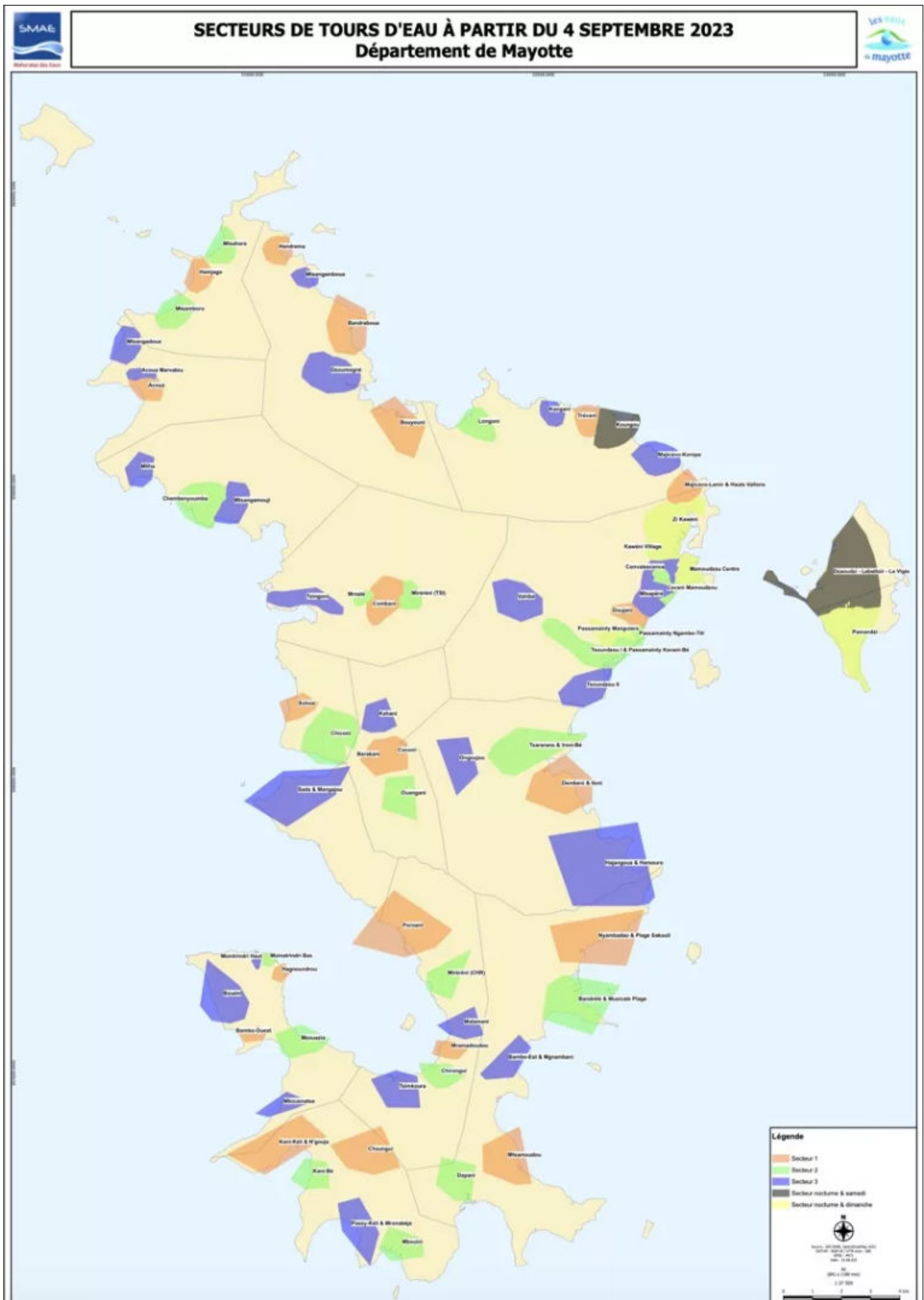


**PLANNING DES TOURS D'EAU – DU 4 SEPTEMBRE AU 10 SEPTEMBRE 2023**

Les plages en couleur = périodes avec de l'eau



	SECTEUR 01	SECTEUR 02	SECTEUR 03	SECTEUR NOCTURNE + SAMEDI	SECTEUR NOCTURNE + DIMANCHE
<b>LUNDI 04/09</b>	8h - 24h	8h - 24h	8h - 16h	8h - 16h	8h - 16h
<b>MARDI 05/09</b>	0h - 16h	0h - 24h	X	8h - 16h	8h - 16h
<b>MERCREDI 06/09</b>	X	0h - 16h	16h - 24h	8h - 16h	8h - 16h
<b>JEUDI 07/09</b>	16h - 24h	X	0h - 16h	8h - 16h	8h - 16h
<b>VENREDI 08/09</b>	0h - 16h	16h - 24h	X	8h - 16h	8h - 16h
<b>SAMEDI 09/09</b>	X	0h - 16h	16h - 24h	X	8h - 16h
<b>DIMANCHE 10/09</b>	16h - 24h	X	0h - 16h	8h - 16h	X



Carte des secteurs géographiques des tours d'eau



# POLITIQUE : Fin du blocage du Bureau des étrangers, mais fermeture du collectif sur le titre de séjour de droit commun

Ce vendredi matin, le collectif qui bloquait le bureau des étrangers a été reçu en préfecture sur un sujet qui relève du national : la fin du titre de séjour territorialisé qui empêche son porteur de sortir de Mayotte. Un courrier sera remis ce samedi au ministre Vigier qui évoque également la crise de l'eau.

Après plus d'un mois et demi de fermeture, le service de délivrance de titres de séjour aux étrangers va pouvoir ouvrir, rapporte le collectif de Safina Soula. « Nous avons dit qu'on bloquerait jusqu'à l'arrivée du ministre, or il arrive demain, même si nous attendions Darmanin, nous allons faire passer nos demandes », ont expliqué les membres du collectif en préfecture ce vendredi matin, reçus par Thierry Suquet et par le sous-préfet LIC, Thierry Sautron.

Des demandes qui concernent davantage les parlementaires, « nous allons justement monter à Paris pour sensibiliser », mais qu'ils ont détaillées dans un courrier à Philippe Vigier, « il faut qu'il se fasse notre relais auprès du ministre de l'Intérieur », souligne Safina Soula.

En question, toujours les Titres de séjour territorialisés, qui une fois empochés par l'étranger arrivant sur l'île, ne lui permet pas de sortir du territoire, d'où l'embolie de tous les services: scolaire, médicaux, foncier, et notamment, la consommation d'eau.

« Ce titre de séjour territorialisé a pour seul objectif de préserver le territoire national et le Département de La Réunion, escale vers l'Hexagone, de l'immigration en provenance de l'Union des Comores. Cette logique est assumée par le gouvernement au détriment de Mayotte et de sa population, qui non seulement subit une discrimination inacceptable au regard de la loi républicaine, mais supporte tous les désordres et nuisances consécutifs à l'application dudit titre de séjour », souligne le Collectif.



*Le bureau des étrangers est resté bloqué pendant un mois et demi*

## De l'appel d'air au courant d'air

Et au gouvernement qui évoque « un appel d'air » qui serait consécutif à l'autorisation de quitter Mayotte pour la métropole ou La Réunion, le collectif fait valoir que l'attrait est déjà là, preuve en est ces milliers d'habitants qui vivent dans des conditions sordides à Mayotte, et d'avancer un des objectifs de Wuambushu de lutte précisément contre l'immigration clandestine bien ancrée sur le territoire. On pourrait basculer d'un appel d'air actuel, à un courant d'air, si les départs de l'île sont possibles !

Les politiques de tous bords défendent ce point de vue, et les associations, » y compris la CIMADE », ces derniers notamment parce que les étrangers ne bénéficient pas ici des dispositifs leur permettant de survivre et de se soigner, AME (Aide Médicale d'Etat) ou ADA (Allocation pour les demandeurs d'asile).

« Les conditions de délivrance des titres de séjour permettent la régularisation massive de clandestins et le

regroupement familial, elles constituent une incitation à la fraude documentaire, à la déclaration de paternité fictive », rapporte encore le collectif. Qui doit donc glaner des soutiens à Paris.

Ils n'ont pas eu le temps d'évoquer avec le préfet la crise de l'eau, « mais c'est l'association les Assoiffés qui doit interpellier le ministre ce samedi », rajoute Safina Soula. L'essentiel est dit dans le courrier au ministre: « Dans ce domaine vital, la conjoncture montre qu'une solution urgente s'impose et nous comptons sur la célérité du gouvernement pour enrayer la pénurie d'eau et résorber les difficultés qui ne peuvent être résolues à court et moyen terme que si l'Etat prend les mesures nécessaires en termes de financement des équipements hydrauliques structurants et de réhabilitation du réseau de distribution d'eau vétuste : réparer les fuites et construire de nouvelles infrastructures est indispensable pour rétablir la disponibilité de la ressource ».

A.P.L.

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



Ville de Dzaoudzi-Labattoir  
Rue de l'Hôtel de Ville BP 93  
97610 Labattoir

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

### Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Dzaoudzi-Labattoir (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20000879500011

**Code postal / Ville :** 97610 Labattoir

**Groupement de commandes :** non

### Section 2 : Communication

#### Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 11 - 2023 DL - SALLES MODULAIRES

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non

**Nom du contact :** Monsieur, Le Maire de Dzaoudzi-Labattoir - Tél : +33 639049212 - Mail : zaharia.toilibou@ccpt.yt

### Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

#### Conditions de participation :

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :** des métiers du BTP.

**Capacité économique et financière :** Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans. Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 2 ans.

**Capacités techniques et professionnelles :** Mention des références travaux sur une période de 3 ans.

**Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années** Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** Vendredi 22 septembre 2023 - 11:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** non



# ANNONCES LÉGALES

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** CONSTRUCTION DE 04 SALLES DE CLASSE MODULAIRE A L'ÉCOLE MATERNELLE BADAMIERS «ALI BACO CHABBA» / RELANCE APR7S UNE DECLARATION SANS SUITE.

**Type de marché :** Travaux

**Lieu principal d'exécution :** Ecole Ali Baco Chabba

**Durée du marché (en mois) :** 12

**La consultation comporte des tranches :** non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** non

**Marché alloti :** oui

## Section 5 : Informations sur les lots

**LOT :**

n°1: VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

**Classification CPV :** 45111100

**Lieu d'exécution du lot :** École Ali Baco Chabba

**LOT :**

n°2 : MODULAIRE

**Classification CPV :** 44211100

**Lieu d'exécution du lot :** École Ali Baco Chabba

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** non

**Date d'envoi du présent avis**

01 septembre 2023



**Ville de Mamoudzou**  
**Rue du Commerce BP 01**  
**97600 Mamoudzou**

**AVIS DE MARCHÉ SERVICES**  
**DIRECTIVE 2014/24/UE**

**Section I : Pouvoir adjudicateur**

**I.1) NOM ET ADRESSES**

Ville de Mamoudzou (976), Numéro national d'identification : 20000883700011, BOULEVARD HALIDI SELEMANI - BP 01, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269665010. Fax : +33 269639134. Courriel : com-

mande-publique@mamoudzou.yt. Code NUTS : FRY5.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics> Adresse du profil d'acheteur : <https://www.mamoudzou.yt/>

**Section II : Objet**

**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONSTRUCTIONS NEUVES OU DE REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI ET DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE

**II.1.2) Code CPV principal**

71336000

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte**

MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONSTRUCTIONS NEUVES OU DE REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI ET DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE

**Section VI : Renseignements complémentaires**

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

31 août 2023

**VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL**

Référence de l'avis au JO : 2023/S147-469026 du 2023-08-02

**Section VII : Modifications**

**VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter**

**VII.1.1) Motif de la modification**

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

**VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original Numéro de section :** IV.2.2

Au lieu de : jeudi 31 août 2023 - 12:00 Lire : lundi 11 septembre 2023 - 12:00

**VII.2) Autres informations complémentaires**

# ANNONCES LÉGALES



Ville de Mamoudzou  
Rue du Commerce BP 01  
97600 Mamoudzou

## AVIS DE MARCHÉ SERVICES DIRECTIVE 2014/24/UE

### Section I : Pouvoir adjudicateur

#### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mamoudzou (976), Boulevard Halidi Sélémani BP 01, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269665510. Courriel : o.satifatou@mamoudzou.yt. Code NUTS : FR.

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.mamoudzou.yt/>  
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.mamoudzou.yt/>

### Section II : Objet

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une opération de logements dits «habitat innovant» dans le cadre du NPNRU de Kawéni

#### II.1.2) Code CPV principal

71200000

#### II.1.3) Type de marché

Services

#### II.1.4) Description succincte

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une opération de logements dits «habitat innovant» dans le cadre du NPNRU de Kawéni

### Section VI : Renseignements complémentaires

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

30 août 2023

#### VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Référence de l'avis au JO : 2023/S166-522862 du 2023-08-30

### Section VII : Modifications

#### VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

##### VII.1.1) Motif de la modification

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

##### VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original Numéro de section : IV.2.2

Au lieu de : lundi 04 septembre 2023 - 12:00 Lire : lundi 25 septembre 2023 - 12:00

#### VII.2) Autres informations complémentaires

## PAPADJO DISTRIBUTION\_21

Il a été constitué la EURL :PAPADJO DISTRIBUTION

Capital: 100.00 €.

Objet: Commerce de détail de produits non réglementé; Commerce de gros et semi-gros de tous produits non réglementés, import/export;

Siège: 45 RUE HARONOPHE CHEZ SAID MIROIDI RESIDENCE MMANGA SHINDRA, 97600 MAMOUDZOU.

Gérance: ATTOUMANI NOUHOUYI, 45 RUE HARONOPHE, 97600 MAMOUDZOU

Durée: 99 ans. Au RCS de MAMOUDZOU.

## WUASSI BTP

Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Journal de Mayotte du 14/04/2023 concernant WUASSI BTP. Il fallait lire : Gérant: M. Saindou SAID, 6 Rue Bahédja NDRIRI 97620 BOUÉNI

